

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title Collet						
1	Title - Sujet					
Benchtop X-Ray Fluorescence unit						
Solicitation No N° de l'invita	Date					
23240-140220/A						
Client Reference No N° de ro 23240-140220						
GETS Reference No N° de re PW-\$\$PV-941-64236	éférence de SEAG					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME			
pv941.23240-140220	v941.23240-140220					
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone Fuseau horaire						
at - à 02:00 PM on - le 2014-01-29			Eastern Standard Time EST			
F.O.B F.A.B						
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur						
Martins, Christina pv941						
Telephone No N° de téléphone FAX No N° de FAX						
(819) 956-6911 () (819) 956-3814						
Destination - of Goods, Service	Destination - of Goods, Services, and Construction:					
Destination - des biens, servic	es et construction:					
CanmetMINING						
Natural Resources Canada						
555 Booth Street						
Ottawa, ON, K1A 0G1						
L						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée					
See Herein						
Vendor/Firm Name and Address						
Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur					
Telephone No N° de téléphone						
Facsimile No N° de télécopieur						
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm						
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/						
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)						
	-					
Signature	Date					



Destination Code -	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	CanmetMINING	I - 1	INVOICING-FACTURATION@NRCAN-RNCAN.GC.CA
	Natural Resources Canada		
	555 Booth Street		
	Ottawa, ON, K1A 0G1		

ltem	E	Dest. Code	Inv. Code	Δţ	U of L	Unit Price/ FOE	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Red	Del Offered
Article	cle Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
1	BENCHTOP X-RAY FLUORESCENCE UNIT	D-1	I - 1	1	LOT	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	APPAREIL DE FLUORESCENCE PAR								
	RAYON X DE TABLE conformément aux								
	exigences techniques obligatoires								
	indiquées à l'annexe A. La								
	livraison, l'installation, la								
	formation et un (1) manuel								
	connexe compris.								

23240-140220/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23240-140220

File No. - N° du dossier pv94123240-140220

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 12. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes:

Annexe A EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Solicitation No. - N° de l'invitation 23240-140220/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23240-140220

File No. - N° du dossier pv94123240-140220

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit dans la colonne « Détail de l'article » conformément à l'annexe A - Exigences techniques obligatoires ci-jointe.

3. Compte rendu

1Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées

d'achat(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifor misees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours Insérer: quatre-vingt dix (90) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T Condition du matériel

2007-11-30

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23240-140220

23240-140220/A

pv94123240-140220

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou courriel à TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'obiet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur (Ontario, Canada), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Instructions pour la préparation des soumissions 1.

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (trois (3) copies papier) Section II: Soumission financière (un (1) copies papier)

Section III: Attestations(un (1) copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 23240-140220/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23240-140220

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941

File No. - N° du dossier pv94123240-140220 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.htm l). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer la façon doit ils prévoient respecter les exigences et exécuter les travaux.

Les éléments qui suivent s'appliquent au besoin, et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants dans leur soumission, s'il y a lieu :

1.1.1 Installation (à remplir)

1.1.2

Solicitation No. - N° de l'invitation 23240-140220/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941

File No. - N° du dossier pv94123240-140220

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.1.3 **Manuels**

23240-140220

Un (1) manuel de service en anglais doit être fourni avec l'appareil à fluorescence X de table

Service (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE) 1.1.4

L'acquisition l'appareil à fluorescence X de table doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

	ement des installations de service (service après-vente et réparation). Veuillez r les installations de service les plus proches de la destination.
Emplace principale	ment des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes es.
c'est-à-di	de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, re le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimen le problème et à partir de quel emplacement.
	ence des visites d'entretien de routine effectuée par un technicien qualifié en et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans l

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 23240-140220/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23240-140220

pv94123240-140220

1.1.5 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels.

Remarque: Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

1.1.6 Produits offerts (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant :	
Numéro de modèle ou de la pièce :	
Documentation jointe : Oui () Non ()	

1.1.7 Lieu de fabrication ou d'expédition (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :

Emplacement :	
Code postal :	

1.1.8 Date de livraison

Doit être livré au plus tard le 31 mars 2014.

1.1.9 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.4 de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

1.2 Section II: Soumission financière

1.2.1 Le soumissionnaire doit indiquer des prix unitaires fermes tout compris pour la fourniture, la formation, l'installation, les mises à jour logicielles et un (1) manuel connexe, DDP Ottawa (Ontario), selon les Incoterms 2000, pour les biens indiqués à l'article 1. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, le cas échéant. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise applicables doivent être inclus dans le prix.

1.2.2 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change 2010/01/11

1.3 Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation 23240-140220/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23240-140220

pv94123240-140220

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande a) de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE): Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés (Ottawa, Ontario), Incoterms 2000.

2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE):

Pour les articles définis par les spécifications : a)

> On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

> La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS 3. (OBLIGATOIRE)

4. À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CANADIENS SEULEMENT : Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir le présent document. (OBLIGATOIRE s'il y a lieu)

Solicitation No. - N° de l'invitation 23240--140220/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23240-140220 pv94123240-140220

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2 Évaluation financière

Le prix évalué le plus bas sera établi à l'aide des critères suivants :

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

- a) les prix seront évalués en dollars canadiens, taxes applicables en sus, taxe d'accise et droits de douanes canadiens compris À des fins d'évaluation, les prix en devises étrangères seront convertis en dollars canadiens, à un taux de change approprié, à savoir le taux déterminé par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.
- b) les prix seront évalués sur le fondement de biens rendus droits acquittés (DDP) (Ottawa, Ontario), à destination (Incoterms 2000).

2. Méthode de sélection

A0031T Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement 2010-08-16

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considérée comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat 1

1.1 Code de conduite et attestations - Documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que son nom, et le nom de tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'apparaît pas dans la liste d'admissibilité restreinte à soumissionner du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web du <u>Programme du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada</u>

(http://www.labour.gc.ca/eng/standards_equity/eq/emp/fcp/list/inelig.shtml).

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 23240-140220/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23240-140220

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier pv94123240-140220

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire ou tout membre de la coentreprise (dans le cas où le soumissionnaire est une coentreprise) figure dans la <u>liste d'admissibilité à soumissionner restreinte par le Programme de contrats fédéraux</u> au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Le présent contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles indiqués au numéro d'article 1 conformément aux spécifications décrites à l'annexe A - Exigences techniques obligatoires ci-jointe.

2.1 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

2.2 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus de trois (3) utilisateurs.

2.3 Manuels

Les manuels font partie de l'équipement. Un (1) manuel de service complet en anglais doit être fourni avec l'appareil à fluorescence X de table.

2.4 Service

L'acquisition l'appareil à fluorescence X de table doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

2.5 Mises à niveau logicielles

Le soumissionnaire doit fournir toutes les mises à jour et versions logicielles à l'acheteur pendant une période d'un (1) ans après l'acceptation sans frais supplémentaires.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées

d'achat(https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/achofra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23240-140220/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

File No - No du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23240-140220

pv94123240-140220

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Durée du contrat 4.

4.1 Date de livraison

Doit être livré au plus tard le 31 mars 2014.

4.2 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés:

- 1. rendu droits acquittés (DDP) (en Ottawa, en Ontario) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- 2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

Autorités 5.

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Christina Martins Spécialiste en approvisionnements Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Direction des produits commerciaux et de consommation 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, 6A2 Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: 819-956-6911 Télécopieur: 819-956-3814

Christina.Martins@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

23240-140220/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23240-140220

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv94123240-140220

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

52	Responsable technique (À REMPLIR	AU MOMENT	DE L'ATTRI	BUTION DU	(CONTRAT)

5.2	Responsable technique (A REM	IPLIR AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)				
	Le responsable technique pour ce	e contrat est :				
	Nom :					
	Titre :					
	Organisation :					
	Adresse :					
	Téléphone :					
	Télécopieur :					
	Courriel :					
	travaux sont exécutés dans le cac contenu technique des travaux pro avec le responsable technique; ce	é ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les dre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au évus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques ependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen se par l'autorité contractante.				
5.3	Responsable des achats (À REI	MPLIR AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)				
	Le responsable de l'achat pour le contrat est :					
	Nom :					
	Titre :					
	Organisation :					
	Adresse :					
	Téléphone :					
	Télécopieur :					
	Courriel :					
	exécutés en vertu du contrat et il e technique des travaux prévus dan examinées avec le responsable d modifications à la portée des trava	sente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont est responsable de toutes les questions liées au contenu is le contrat. Bien que les questions techniques puissent être u projet, ce dernier n'a pas le pouvoir d'autoriser des aux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au rat émise par l'autorité contractante.				
5.4	Représentant de l'entrepreneur (à remplir)					
	Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :					
	Renseignements généraux	Suivi de la livraison				
	Nom :	Nom :				
	Nom :No de téléphone :	Nom : No de téléphone :				
	No de telecopieur :	No de telecopieur				
	Courriel:	Courriel:				

23240-140220/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier pv94123240-140220 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. Paiement

23240-140220

6.1 Base de paiement – Prix de lot ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé selon un prix de lot ferme de ____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat) pour l'article 1, rendu droits acquittés (DDP) Ottawa (Ontario), Canada, selon les Incoterms 2000. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus, le cas échéant.

6.2 Limitation de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.3 Clauses du Guide des CCUA

H1000C Paiement unique

08/05/12

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

POUR OBTENIR RAPIDEMENT LES PAIEMENTS, ASSUREZ-VOUS QUE LE NUMÉRO DE CONTRAT OU LE NUMÉRO DE BON DE COMMANDE FIGURENT SUR TOUS LES DOCUMENTS.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- (a) L'original et un exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement. Le numéro de série du contrat, 23240-140220 doit apparaître sur toutes les factures.
- (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur pv941

23240-140220/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23240-140220 pv94123240-140220

non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

(a) les articles de la convention;

- (b) 2010A (2013-04-25) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe A exigences techniques obligatoires;
- (d)la soumission de l'entrepreneur datée du _____ (inscrire la date de la soumission)

11. Clauses du Guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006/06/16
A9068C	Règlements concernant les emplacements	
	du gouvernement	2010/01/11
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006/06/16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006/06/16

Solicitation No. - N° de l'invitation 23240-140220/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client 23240-140220

File No. - N° du dossier pv94123240-140220 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A

EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

APPAREIL À FLUORESCENCE X DE TABLE

1. La source de rayons X cible (tube et générateur) doit pouvoir générer une tension jusqu'à au moins 50 kV avec une puissance de sortie de 40 à 50 W, afin de créer une importante excitation des raies de

L'appareil à fluorescence X de table doit satisfaire à tous les critères suivants :

rayons X caractéristiques d'une vaste gamme d'éléments et selon une sensibilité suffisante pour effectuer des analyses à des concentrations en ppm. Proposition du soumissionnaire : 2. Au moins quatre filtres de faisceaux primaires doivent être disponibles, afin d'optimiser la sensibilité et d'éliminer les interférences spectrales et les artéfacts (p. ex. des raies d'anode caractéristiques ou une diffraction). Proposition du soumissionnaire : 3. Le système de détection de l'instrument doit consister en un spectromètre à diffusion et à dispersion d'énergie à circuits intégrés de silicium, afin de permettre des taux de comptage élevés et un fonctionnement sans azote liquide. Proposition du soumissionnaire : 4. Le détecteur de rayons X doit avoir une résolution d'énergie de 150 eV ou moins, tel que mesuré à la raie Kα du Mn. Proposition du soumissionnaire : _____ 5. L'instrument doit comporter une enceinte d'échantillonnage pouvant contenir au moins quatre échantillons d'au moins 3 mm de diamètre chacun et qui peuvent être analysés successivement au moyen d'un échangeur d'échantillons automatique ou d'un module automatisé. Proposition du soumissionnaire : 6. L'instrument doit permettre de concentrer le faisceau primaire selon diverses dimensions de moins de 500 micromètres jusqu'à au moins 1 mm, sans altération inacceptable de l'intensité. Proposition du soumissionnaire :

Solicitation No. - N° de l'invitation 23240-140220/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client 23240-140220

File No. - N° du dossier pv94123240-140220 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME